

<http://lepcf.fr/Rosa-Luxembourg-le-mouvement-des-cheminots-francais-21-aout-1898>



# Rosa Luxembourg : le mouvement des cheminots français, 21 août 1898

- Comprendre... - Histoire -



Date de mise en ligne : dimanche 27 mai 2018

---

Copyright © Faire Vivre le PCF ! - Tous droits réservés

---

**Rosa Luxemburg consacre deux articles à la grève des cheminots de 1898, ces « esclaves salariés en uniforme, képi de service ou blouse de travail ».** Elle distingue la situation des ouvriers français et celle des Allemands, esclaves d'Etat, elle témoigne de son intérêt pour les luttes concrètes mais oppose l'utopie de la grève générale, l'absurdité dit-elle même, à ce qui pour elle comme pour Marx et Lénine est la seule solution réaliste : la conquête du pouvoir politique. Mais cette opinion ne l'empêche jamais de saluer la combativité ouvrière. Ces deux articles peuvent être lus dans le tome 3 des Ruvres complètes de Rosa Luxemburg publiées aux Editions Agone par le Collectif Smolny. Ce tome « *Le Socialisme en France* » (1898-1912) a été établi par Jean-Numa Ducange.

Danielle Bleitrach



Voici les revendications des cheminots :

« *Le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies* », qui dénombre presque 100.000 membres, a établi une liste de treize revendications présentée aux directions des grandes compagnies de chemin de fer. Ces revendications correspondent aux résolutions élaborées et adoptées par les cheminots, organisés lors des congrès de 1893, 1894 et 1895. La liste est la suivante :

- ▶ 1. Embauche définitive des ouvriers et des employés au terme d'un an de service.
- ▶ 2. Éligibilité à la retraite pour tous les cheminots et mise en place d'une pension couvrant les besoins en fonction du salaire et de la durée du service.
- ▶ 3. Hausse générale des salaires.
- ▶ 4. Baisse du temps de travail, excessivement long.
- ▶ 5. Suppression des journées de dix-huit et vingt-quatre heures lors du passage au service de jour au service de nuit.
- ▶ 6. Mise en place d'un jour de repos hebdomadaire et deux semaines de congés payés pour tous les cheminots.
- ▶ 7. Suspension totale de l'activité des gares de marchandises les dimanches et jours de fêtes.
- ▶ 8. Suppression des pénalités et interdiction du licenciement immédiat des ouvriers et des employés.
- ▶ 9. Éviction des sous-traitants, suppression du travail au rendement, du système de primes et de gratifications et hausse correspondante des salaires.
- ▶ 10. Garantie d'un système de promotion au sein du service avec des mesures rendant impossible l'avancement par favoritisme.
- ▶ 11. Trajets gratuits en 2ème classe sur tous les trains
- ▶ 12. Réforme des conditions et des mesures sanitaires en conformité avec les exigences d'hygiène et salles de repos convenables pour les gardiens, dortoirs, ateliers, bureaux etc, versement intégral du salaire aux cheminots malades ou accidentés.
- ▶ 13. Création d'un tribunal arbitral spécial pour les cheminots.
- ▶ 14. Interdiction de muter un employé ou un travailleur sans son consentement.
- ▶ 15. Réforme du règlement de service et donc du travail.

Jusqu'à maintenant, les directions des compagnies de chemin de fer françaises refusent catégoriquement d'accéder aux revendications des cheminots organisés. C'est principalement cela qui les conforte dans leur prétentieuse position : la ferme certitude qu'en cas de lutte le ministre du radical Brisson mettra l'ensemble du pouvoir étatique au service de la racaille capitaliste avec autant de zèle et de soumission que le cabinet de Méline (1), l'agrarien tranchant, ou de l'intraitable Dupuy (2). Fortes de cette conviction, deux directions ont déjà procédé à la sanction d'employés notoirement connus pour être des membres actifs du syndicat des cheminots. La direction des chemins de fer de Paris à Lyon a licencié trois employés et l'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, les deux serre-freins Andrée et Thomas, lequel était titulaire depuis sept ans. Le capital brandit la carotte et le bâton pour ôter aux esclaves du travail toute velléité de faire usage de leurs droits de citoyen à s'organiser et à lutter. Et, malgré cela, la loi Trarieux (3) va encore renforcer le pouvoir des compagnies de chemin de fer sur les travailleurs corvéables à merci. Elle vise à enlever aux quelques 300.000 cheminots français leur liberté d'organisation et de coalition. Dans tous les cas, les gestionnaires politiques des propriétaires se serviront du mouvement qui se prépare pour passer à l'offensive et faire adopter au plus vite la proposition de Trarieux.

Du côté socialiste, on a l'intention de contrer l'attentat réactionnaire par une interpellation sur les sanctions mentionnées plus haut. Le député marxiste Carnaud (4) va interpellier le ministre des Travaux publics, lui aussi radical, sur les licenciements en question dès la réouverture de la session parlementaire. Cette interpellation ne vise pas seulement à montrer au public le plus large possible que les compagnies du chemin de fer, par la grâce du capital, usent et abusent de leur position de domination. Elle forcera aussi le cabinet Brisson à afficher franchement sa position sur la question du droit de coalition. On raconte en effet que le serre-frein Thomas a été directement licencié sur requête de l'administration de l'Etat !

Le mouvement des cheminots s'assimile malheureusement plus ou moins à la question utopique de la grève générale. Guérard (5), le président du syndicat des cheminots, qui est un organisateur exemplaire et un homme aussi pondéré qu'énergique, est un allemaniste convaincu. Son influence a mené le syndicat dans la droite ligne du mouvement allémaniste. Les allémanistes se distinguent essentiellement du reste des fractions socialistes en ce qu'il considèrent que c'est « *la grève générale* » et non la conquête du pouvoir politique qui conduira à l'émancipation du prolétariat. Les Congrès socialistes internationaux doivent aux allémanistes le fait de s'être retrouvés forcés de se pencher à maintes reprises sur cette absurdité qu'est la grève générale, notamment défendue par Guérard lui aussi à ces occasions. Et, aujourd'hui, la superstition de la puissance de la grève générale hante également le mouvement naissant. Tous les syndicats ont reçu des questionnaires leur demandant de s'expliquer sur les deux points suivants :

- 1- Les membres du syndicat sont-ils prêts à supporter, par solidarité et sans protestation, les nombreuses difficultés que peut présenter la grève des cheminots ?
- 2- si oui se solidariseront-ils avec le mouvement en cessant eux-mêmes le travail afin d'arracher au patronat les réformes exigées ?
- Les syndicats n'ont pas encore envoyé leurs réponses. Jules Guesde espère à raison qu'elles seront négatives car, dans le cas présent, le succès de la lutte éventuelle ne sera assuré que par un nombre de personnes à soutenir aussi petit que possible, afin que la large masse des prolétaires puisse pourvoir les combattants en munitions sur une durée suffisamment longue. Il est tout à fait exclu qu'en cas de lutte, l'organisation supporte à elle seule les arriérés des cheminots sur une longue période. Certes le syndicat comptait déjà 68.352 adhérents en 1895 et, en 1897, leur chiffre a été estimé à presque 100.000. Mais ils sont très peu à régler leurs cotisations. Lors du Congrès corporatif de Tours l'année passée, Guérard lui-même s'est vu forcé de déclarer que seuls 15.000 membres s'acquittent régulièrement de leurs devoirs envers l'organisation. Cette question ayant trait à la grève générale, voici des preuves par les chiffres. L'organisation de la grève générale a été solennellement adoptée lors des Congrès corporatifs de Marseille (1892), Paris (1893) et Nantes (1894) où les allemanistes étaient majoritaires. Dix pour cent de tous les fonds récoltés pour les grèves partielles devaient être remis à cette fin à un comité central. A la fin de l'année les syndicats disposaient en tout et pour tout de 329 francs et 75 centimes. Voilà qui est bien peu pour « *renverser un monde* » comme l'espèrent les allemanistes avec la grève générale. (...) D'autant qu'il fait aujourd'hui assez peu de doutes que, contrairement à la position du gouvernement suisse lors de la grève des cheminots de l'année passée, le gouvernement français, en fidèle

## Rosa Luxembourg : le mouvement des cheminots français, 21 août 1898

---

gendarme des actionnaires millionnaires des chemins de fer fera jouer tout les moyens étatiques en son pouvoir pour écraser le mouvement. Il va de soi que ce sera le seul « *intérêt de l'Etat* » comme au temps du massacre des cheminots grévistes en Amérique.

---

(1) Jules Méline (183-1925), président du Conseil de 1896 à 1898, républicain conservateur.

(2) Charles Dupuy (1851-1923) président du Conseil à 5 reprises entre 1893 et 1899, très hostile aux socialistes.

(3) Le projet de loi Trarieux visait à interdire aux cheminots de se syndiquer (les syndicats avaient été reconnus par la loi Waldeck-Rousseau en 1884) Trarieux est le rapporteur des « lois scélérates », vilipendées par les socialistes, et un garde des Sceaux répressif en 1895. Il évolue et devient le fondateur et le premier président de la Ligue des Droits de l'Homme, de 1898 à 1903.

(4) Maximilien Carnaud (1863-1937), député socialiste, (guédiste) des Bouches du Rhône.

(5) Eugène Guérard (1859-1931), secrétaire national du syndicat des chemins de fer, membre de l'aile la plus radicale de la CGT.